

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260320-07-12-03-2026-DE
Date de télétransmission : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 12 mars 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	11

Date de la convocation
27 février 2026

Numéro délibération
07-12/03/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

21/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 mars à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Quinard Christine, Fourré Cindy et Brun Samuel

Quorum : 8

Secrétaire : Vandé Yves

Objet de la délibération : **Taux d'imposition 2026**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 29,56 %,
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 43,30 %.
- Taxe d'Habitation : 13,11 %

La recette est estimée à 171 000 euros.

Les taux ci-dessous sont approuvés à l'unanimité par vote à main levée par le conseil municipal.

Pour copie conforme, Surin le 12 mars 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	Y. Vandé
	